



**A.V.E**

**ASSOCIATION VENELLES ENVIRONNEMENT**

**12 Rue de l'Orée – 13770 Venelles – Tél : 04 42 54 15 02**

**Association pour la protection de l'environnement**

**E mail : [ave.venelles@orange.fr](mailto:ave.venelles@orange.fr)**

**1991-2016 : 25 ans, ça se fête ! Rendez-vous en septembre 2016**

Venelles, le 05 Mars 2016

**Madame Françoise Weller  
Première Adjointe au Patrimoine  
Madame Marie Sedano  
Quatrième Adjointe à l'Urbanisme  
Hôtel de Ville  
13770 VENELLES**

**Recommandée A.R**

**Mesdames,**

Afin d'éclaircir la position et les demandes de notre association, nous nous permettons de vous rappeler les objets de nos rencontres. Nous voudrions aussi vous confirmer que ces propositions ont un caractère d'intérêt général confirmé par l'ensemble des membres composant le comité des sages que nous avons rencontrés entre le 10 et le 29 décembre 2015. Nous nous permettons donc de vous rappeler la genèse de notre démarche que nous voulons constructive, sans aucun esprit de polémique, mais nous insistons sur la fermeté avec laquelle nous souhaitons la mise en œuvre dans le PLU en cours de rédaction des points ci-dessous détaillés et qui ont fait l'objet de ces entretiens.

1°/ Notre association a déposé un dossier de 8 pages et 70 pages d'annexes auprès de monsieur le Commissaire enquêteur à l'automne dernier (dossier que nous pouvons mettre à votre disposition).

2°/ La publication et la mise à disposition du rapport d'enquête de Monsieur le Commissaire nous a confirmé que celui-ci a plus joué la susceptibilité personnelle, qu'une analyse des arguments et annexes qui lui ont été transmis.

3°/ Suite à notre assemblée générale du 17 décembre 2015 qui a renouvelé le bureau dans ses fonctions, celui-ci a entrepris de rencontrer l'ensemble des sages qui ont été nommés par Monsieur le Maire pour leur faire part de nos requêtes (M. Maurice Daugé, M. Lionel d'Huart, M. Philippe Chaigne, M. Alain M Fauris ).

4°/ Nous avons été surpris de constater que sur les 5 requêtes qui leur ont été présentées individuellement avec documents à la clé, tous ont confirmé leur approbation des 5 requêtes présentées par notre association.

5°/ Le comité des sages nous a conseillé vivement de vous rencontrer **Madame la deuxième Adjointe en charge du patrimoine, ainsi que Madame l'Adjointe à l'urbanisme**. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de vous interpellier par téléphone pour avoir des rendez vous.

6°/ Nous avons eu un premier rendez vous le Lundi 4 janvier 2016 avec **Madame Weller et Monsieur le Premier Adjoint**, où il vous a été exposé clairement les 5 points sur lesquels notre association souhaite l'intégration et la prise en compte de ces commentaires dans le projet de PLU en cours de rédaction qui sera présenté prochainement nous l'espérons.

7°/ Le mercredi 6 janvier 2016, **Madame l'Adjointe à l'urbanisme** nous recevait suite à notre demande, et je lui exposais clairement les 4 points qui la concernent.

Nous avons été étonnés très favorablement dans un premier temps, de votre capacité à comprendre et conceptualiser les questions soulevées dans ces entretiens. Ce qui a permis d'établir, nous semble-t-il un esprit de dialogue tout à fait positif, mais dont vous l'avez noté, aucune réponse concrète n'a été exprimée de votre part.

8°/ A votre demande, vous m'avez convoqué à un rendez vous en Mairie le mercredi 10 février 2016 pour refaire le point en ce qui concerne le patrimoine, ceci en présence de **Madame l'Adjointe au patrimoine et Madame l'Adjointe à l'urbanisme**. Je vous ai transmis durant cet entretien un arrêté préfectoral signé par **Monsieur Xavier Delestre directeur de la SRA**, en date du 22 septembre 2015 (document attendu depuis plus de 3 ans).

Nous avons pu constater que la zone du Castelas n'était pas prise en considération dans cet arrêté, et qu'il était **urgent de prendre un arrêté municipal** pour préserver la connaissance de la zone du Castelas en raison de son patrimoine archéologique.

En raison de votre ouverture d'esprit et de votre écoute, et dans un esprit de dialogue constructif, je me suis permis de faire venir à mon domicile le président de l'Institut National des Recherches Archéologiques (Inrap) de notre région, rencontre à laquelle s'est associé Monsieur Maurice Daugé. Celui-ci nous a confirmé qu'il allait nous transmettre des modèles d'arrêtés municipaux qui pourraient vous accompagner pour réaliser l'arrêté municipal de sauvegarde du patrimoine.

Nous tenons à rappeler que ces actions sont engagées par **l'Association Venelles Environnement**, et qu'elles n'ont pas à être intégrées dans quelque commission, qui suivant les grands principes de l'histoire de la IV<sup>e</sup> République, permettraient d'en dissoudre le fond et la forme, relativement rapidement.

**Madame la deuxième Adjointe, Madame la quatrième Adjointe**, nous tenons par ce courrier, à vous rappeler les 5 points sur lesquels notre association souhaite voir une modification radicale dans le PLU en cours de rédaction. Ceci en bénéficiant de l'atmosphère de dialogue et d'échanges que vous avez su développer lors des entretiens cités plus haut.

Nous nous permettons de vous rappeler ces 5 points :

1°/ Protection du patrimoine de la commune avec arrêté municipal permettant à l'INRAP d'intervenir pour inventaire avant construction (il reste la zone du Castelas ainsi que d'autres zones éventuellement (St Hippolyte par exemple) à intégrer l'arrêté municipal qui complétera l'arrêté préfectoral),

2°/ Il est urgent de mettre est de réaliser une carte hydraulique adaptée et actualisée afin de se débarrasser des documents actuellement opposables dont les erreurs techniques sont nombreuses et génèrent des conflits entre les citoyens et votre administration. L'intégration de cette carte dans le PLU est un élément urgent de réaliser.

3°/ La création d'un schéma directeur des eaux pluviales actualisé introduisant un calendrier de mise en œuvre des bassins de rétention tels que prévus par l'arrêté préfectoral de 1996 suite aux inondations du 21 septembre 1993 est une priorité dans le cadre de l'élaboration d'un PLU. Ce schéma directeur est à actualiser en raison des différents travaux et projets immobiliers réalisés ces 15 dernières années.

Plusieurs canalisations et bassins versants doivent faire l'objet de travaux importants et lourds, et nous souhaitons voir apparaître dans la rédaction du PLU un planning de travaux de sauvegarde des biens et des personnes, en lien avec le schéma directeur des eaux pluviales (nous rappellerons que dans le projet de PLU 2008, entre 15 et 25% des maisons de Venelles étaient classées en zones inondables, zone bleue ou rouge suivant le cas). **Est-ce que cela est acceptable** ? C'est la raison pour laquelle ce point qui concerne plus de 50% des Venellois est une priorité.

4°/ Actuellement, et sous réserve d'erreur de notre part, la commune de Venelles s'appuie sur la réglementation en vigueur des villes de plus de 100 000 habitants (Aix en Provence), et de l'accompagnement des communes périphériques. Cet accompagnement et l'impact qu'il représente dans la commune, génèrent nous le savons, des revenus pour votre municipalité que nous estimons à 70 000 Euros par an.

Nous souhaiterions voir inscrire dans le PLU, une volonté de supprimer les panneaux publicitaires grand format qui enlaidissent la ville au détriment du tourisme qui est un axe de développement économique identifié dans le PLU, et font du tort aux commerces locaux au profit de concurrents localisés à plusieurs kilomètres, voire des dizaines, générant un trafic automobile polluant pour les Venellois.

5°/ Dans le projet de PLU actuellement à notre disposition depuis le 20 mai 2015, nous avons constaté, que le schéma d'implantation d'une part de la voie ferrée, et du projet éventuel de la gare, n'était pas suffisamment cohérent.

Nous souhaitons (et l'accident mortel sur la voie ferrée il y a 3 semaines le confirme), qu'il y ait une véritable volonté de la part de votre administration pour sauvegarder de toute urgence la sécurité du passage à niveau.

Nous constatons aussi que dans le document PLU, il y a des réserves foncières incohérentes par rapport à tout schéma d'aménagement d'un projet de halte ferroviaire dans la zone la gare. Vous savez certainement que le projet de gare ne se fera pas d'ici 20 ans en raison de l'urbanisation dans cette zone, et que ce projet sera constructible de l'autre côté de l'autoroute en raison de la distance nécessaire pour le train puisse avoir une distance minimum pour l'arrivée ou de départ de la halte ferroviaire. Nous vous demandons donc d'inscrire dans le PLU un schéma de présentation d'amélioration de l'aménagement de la voie ferrée, et d'introduire une halte ferroviaire pour des questions de sécurité en dehors de la zone urbaine actuellement occupée. Nous souhaitons donc une prise en compte dans la rédaction du PLU de ces argumentaires.

Nous voudrions vous faire connaître d'une manière claire et précise, et vous rappeler aussi les sujets abordés lors des entretiens avec les sages municipaux, et lors de nos entretiens. Ceci afin de prendre date, car nous constatons que nous n'avons reçu aucune réponse ni réaction depuis ces entretiens qui ont été très intéressants, très coopératifs et nous voudrions vous remercier de l'esprit de dialogue et d'écoute que vous avez su développer.

Nous voudrions aussi vous rappeler que depuis le 12 février 2012, notre association a été appelée pour participer à la réalisation du PLU. Nous avons relancé à plusieurs reprises les anciens Adjoints en charge de ce dossier pour leur faire part de nos désaccords en raison de décision du Conseil d'Etat qui confirme le bien fondé de nos requêtes.

Madame la deuxième Adjointe, Madame la quatrième Adjointe, ce courrier a pour but de vous rappeler les objectifs que nous poursuivons, et qui ont été accueillis par vous-mêmes très favorablement. Mais en raison de l'absence de réponse concrète et donc pertinente de votre conseil municipal, et en raison d'un sms reçu nous indiquant l'obligation de s'inscrire dans une commission avant le 29 février, tendrait à nous confirmer que vous n'avez pas saisi le sens de notre démarche et la volonté si nécessaire de développer des arguments pour présenter une requête auprès du Tribunal Administratif en vue de solliciter l'annulation du PLU que vous souhaitez publier dans les semaines à venir. Nous vous confirmons notre volonté de poursuivre les objectifs ci-dessus exprimés qui sont, comme vous l'avez remarqué, globaux et concernent une grande partie de notre village.

Comme nous nous sommes permis de vous en informer, depuis 2013, nous avons préparé des dossiers nous permettant de déposer des recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille afin de demander l'annulation du PLU, après sa publication par votre conseil municipal.

La position de l'Association Venelles Environnement est ainsi plus claire, et vous êtes libres de la prendre au sérieux ou pas.

Nous vous remercions de l'esprit de dialogue dans lequel se sont déroulés nos entretiens, mais nous voudrions par ce courrier prendre date afin de vous dire et vous exprimer notre détermination.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos salutations les plus dévouées

**Guy-Jean Abel,**  
*Président A.V.E.*

**Bernard Hocq,**  
*Trésorier*

**Marie-Pierre Peyrou,**  
*Secrétaire*